



Commission plénière
le 25 février 2021
Préfecture de l'Isère

Ordre du jour

- Ouverture par Monsieur BEFFRE, Préfet de l'Isère (5 mn)
- Les travaux des commissions : Bilan et perspectives (1h15) et échanges (4*5 mn)
 - Risques majeurs (*Jean-Yves PORTA, Grenoble Alpes Métropole et Corinne THIEVENT, chargée de mission SPPPY DREAL-UD Isère*)
 - Air, énergie, climat (*Pierre VERRI, Vice président Grenoble Alpes métropole et Marion DELOLME, chargée de mission Air DREAL UD Isère*)
 - Aménagement et économie durables (*Corinne THIEVENT*)
 - Environnement-Santé (*Corinne THIEVENT DREAL- UD Isère*)
 - Qualité des Milieux Biodiversité > les études de zone (*Isabelle CHARPIN, APORA*)
- Synthèse par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes (5 mn)
- Conclusion des co-présidents (Messieurs COLAS-ROY et BEFFRE) (5 mn)

Commission Risques majeurs



***Nouveau Président de la commission :
M. Jean-Yves PORTA conseiller
métropolitain, délégué aux risques***

***Bilan des travaux 2020 et perspectives
2021 – Echanges***



RISQUES
INDUSTRIELS
MAJEURS

les bons
réflexes
.com

ACTION
LABELLISÉE

Commission Risques majeurs

Présentation des travaux réalisés

2020 a permis d'inscrire dans la durée la campagne régionale réglementaire d'information des populations sur les risques industriels majeurs dans la région Auvergne-Rhône-Alpes, à travers plusieurs actions ciblées, malgré le contexte sanitaire.

- > La matinale Post Lubrizol en partenariat avec l'IRMa le 13 octobre 2020
- > Le webinaire Les bons Réflexes sur l'alerte le 17 novembre 2020
- > Une présence relative sur les réseaux sociaux (Facebook, You tube, Twitter)
- > Différentes actions pédagogiques de sensibilisation (Arlette la tortue d'Alerte, pièce de théâtre...)

Le saviez-vous ? Il y a 122 établissements à risque dans notre région. Pour savoir lesquels vous concernent, cliquez ici : <http://www.lesbonsreflexes.com/etablissement/>



Bilan des actions réalisées en 2020

Deux sessions Matinales organisées sur le post Lubrizol avec l'IRMa

- > Grenoble, le 13 octobre 2020, dans la salle de l'hémicycle de Grenoble Alpes Métropole, mixte entre présentiel et visio conférence, 180 participants dont 40 en salle.
- > Lyon, le 10 novembre 2020, en visio conférence, près de 380 participants

Avec un programme commun : Présentation des principaux enseignements de l'accident Lubrizol, Conséquences réglementaires et avancement du plan d'actions gouvernemental, la mise en oeuvre concrète par la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, Témoignages sur les pratiques et les conséquences locales en matière de prévention (un inspecteur environnement et un industriel)

La Matinale post Lubrizol à Grenoble

13 octobre 2020

- > Intervention de Romain Campillo pour la partie réglementaire (DREAL PRICAE) puis Alexis Miller (inspecteur basé à Grenoble) puis M. Piarulli (directeur d'Umicore, site seveso grenoblois).
- > Durée 2 heures, nombreuses interactions et échanges dans la salle et sur le tchat.
- > Une trentaine de fiches d'évaluation recueillies (très positives)
- > Replay et ressources documentaires disponibles sur site IRMa et YouTube (512 vues) :

www.irma-grenoble.com/02institut/formations-irma.php?id=80



Ils en ont parlé ...

Gestion des risques majeurs : ce que Lubrizol a changé en Isère

le 27 octobre 2020 - Caroline THERMOZ-LIAUDY - Sciences, Santé, Environnement



Que retenir de l'incendie de Lubrizol pour la sécurité des sites Seveso isérois ? C'est la question qui faisait l'objet des matinales de l'irma (Institut des risques majeurs), le 13 octobre dernier.

Alors que l'irma a été interrogé par le Sénat pour tenter d'évaluer les conséquences de Lubrizol sur le plan environnemental comme économique, le président de l'irma de Grenoble, Gérard Perrotin, se félicite que parmi les 22 propositions formulées, certaines apparaissent dans le rapport du Sénat, « notamment une encourageant une formation des élus locaux en matière de gestion des risques majeurs. »

Des propositions qui impacteront l'Isère, qui recense 33 établissements classés Seveso « seuil haut », soit un tiers des établissements de Rhône-Alpes. L'Isère compte aussi 20 établissements classés Seveso. Tous sont rassemblés sur les sites de Jarrie, Pont-de-Claix, Roussillon, Vilette-de-Vienne et Saint-Clair-du-Rhône.

Après un rappel des événements survenus il y a un an à Rouen, Romain Campillo, chef du service prévention des risques industriels au sein de la Dreal Auvergne-Rhône-Alpes (Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement) vient à l'essentiel. « En dehors de la question des moyens d'alerte et de communication, des axes de progrès ont été identifiés. D'abord le fait que l'alerte reposait sur des moyens humains, ce qui a retardé le constat de l'incendie. Le fait que la propagation a été rapide, puisque la zone soumise aux flammes stockait des récipients en plastique qui ont fondu, et un grand nombre de combustibles inflammables qui a généré l'intervention des secours. Les bassins de rétention étaient sous-dimensionnés, ils n'ont pas pu recueillir les liquides et les eaux d'extinction, ce qui a aidé à répandre l'incendie. Enfin, la capacité d'extinction était insuffisante. »

Quelles traductions en Isère ?

Suite à ce constat, Elisabeth Borne, alors ministre de l'Ecologie, proposait en février dernier, un plan en cinq axes. « Il prévoit des mesures pour anticiper la gestion de crise. D'autres pour renforcer l'information au public, notamment avec la mise en place en 2022 de Cell Broadcast pour que chaque citoyen disposant d'un numéro de mobile soit alerté par

Mercredi 18 novembre 2020

ACTU LYON ET RÉGION 11

LYON ET RÉGION

Édition d'Oullins - Givors - Monts du Lyonnais

RHÔNE Sécurité

Risque industriel : la catastrophe de Lubrizol a durci les règles

Un peu plus d'un an après la catastrophe de Lubrizol à Rouen, des enseignements ont été tirés. Les acteurs du risque technologique adaptent leurs pratiques pour de meilleures, prévention et prise charge, d'un éventuel accident.

Septembre 2019, une partie de l'usine de Lubrizol part en flammes à Rouen. Un an après, les bilans sont vives. Si les enquêtes judiciaire et épistémologique se poursuivent, un certain nombre d'enseignements ont été tirés de cet événement. Aujourd'hui, les différents acteurs du risque technologique sont amenés à revoir en partie leur fonctionnement pour prévenir un éventuel accident, protéger et informer au mieux les populations. Petit tour d'horizon de ce qui est en train de changer dans ce paysage alors que la région Auvergne Rhône-Alpes compte 180 sites de ce type, dont 44 dans le seul département du Rhône.

■ Une nouvelle copie pour les exploitants
Une série de mesures et de prescriptions touchent directement les exploitants des sites Seveso. Cité environnement, les études de danger devront ainsi mentionner les types de produits susceptibles d'être émis en cas d'incendie. Un inventaire des stocks, intelligible par le plus grand nombre, doit être réalisé quotidiennement et mis à disposition des services de l'État. Les méthodes de stockage doivent être repensées pour éviter la propagation d'un incendie notamment. Les moyens de surveillance des installations sont renforcés. Par ailleurs, les plans d'opération interne (POI) sont imposés à tous les sites quelle que soit la hauteur de leur seuil Seveso. Ils doivent faire l'objet d'exercice une fois par an pour les Seveso seuil haut (les plus dangereux, NDJLR) et au moins une fois en trois ans pour les seuils bas.

Des exemples de mesure sont l'objectif reste en particulier de réduire le risque à la source. Un outil indispensable aussi pour les industriels. « Une partie de nos activités va être de nous mettre en conformité avec les arrêtés post Lubrizol dans les années à venir. On doit travailler de concert avec les autorités pour de nouvelles réglementations, sans trop pénaliser l'industriel. Pour notre site de Saint-Fons sud, on estime à date, que cet investissement sera de l'ordre de 10 millions d'euros. C'est avant qu'on n'investisse pas dans la croissance ou le développement du site », prévient ainsi un dirigeant de la société Elkem à Saint-Fons, lors d'un webinaire organisé par l'irma (Institut des risques majeurs) sur le post-Lubrizol auquel 300 personnes ont assisté.

■ Une surveillance accrue
Comme l'ensemble de ses homologues, il va être soumis à une surveillance plus accrue. À la demande de l'État, les inspections et contrôles vont se multiplier sur le terrain.



Au sud de la Métropole de Lyon, la Vallée de la chimie concentre 10 sites classés Seveso seuil haut. Photo archives Progrès/Richard MOULLAUD

■ Il y a eu une baisse des contrôles dans les années passées, reconnaît Romain Campillo, de la Dreal AuRA. On veut les augmenter de 50 %. On en a planifié 2 000 en Auvergne Rhône-Alpes en 2020, malgré la crise sanitaire. On en a vraisemblablement 2 300 en 2021. « Le Rhône s'inscrit dans cette dynamique, comme l'explique son collègue Christophe Polge. « En 2019, on en a réalisé 92 sur les 44 sites Seveso du département. En 2020, on les poursuit. Au total, 50 inspections avec la thématique Lubrizol se sont tenues. » Des inspections parfois inopinées et/ou de nuit pour mettre à l'épreuve les plans d'organisation interne (POI) des exploitants. Une nouveauté ou presque, afin d'être le plus à même de répondre aux problématiques en cas d'incident réel, et d'éviter au maximum un nouveau Lubrizol.

■ Il y a eu une baisse des contrôles dans les années passées, reconnaît Romain Campillo, de la Dreal AuRA. On veut les augmenter de 50 %. On en a planifié 2 000 en Auvergne Rhône-Alpes en 2020, malgré la crise sanitaire. On en a vraisemblablement 2 300 en 2021. « Le Rhône s'inscrit dans cette dynamique, comme l'explique son collègue Christophe Polge. « En 2019, on en a réalisé 92 sur les 44 sites Seveso du département. En 2020, on les poursuit. Au total, 50 inspections avec la thématique Lubrizol se sont tenues. » Des inspections parfois inopinées et/ou de nuit pour mettre à l'épreuve les plans d'organisation interne (POI) des exploitants. Une nouveauté ou presque, afin d'être le plus à même de répondre aux problématiques en cas d'incident réel, et d'éviter au maximum un nouveau Lubrizol.

Cyrille SEUX

Dispositif d'alerte : fini les sirènes, place au smartphone

Comment alerter les populations en cas d'accident ? C'est un enjeu majeur du risque industriel. L'habillage des sirènes à fabrication unique obsolescence, elles va être remplacé dans la partie des sites Seveso d'ici à 2022. Imposé via une directive européenne en 2018, accéléré après la catastrophe de Lubrizol, le Cell Broadcast va lui succéder. Derniers cet englobement, un dispositif mis en place en France en 1997 qui assure une alerte en direct par un message sur les téléphones des populations concernées. « Vos téléphones sont en permanence connectés à des antennes relais. L'alerte sera transmise à une plateforme de l'État, puis à une plateforme des opérateurs destinée à la diffuser par les antennes, explique Gilles Martin, expert en gestion de crise. Cela a plusieurs avantages. En premier, le coût est plus faible qu'un poste dédié à la réception de l'alerte. « Capable de faire sonner un téléphone en veille, cet outil reste beaucoup plus silencieux qu'un siren. « Il manque une solution plus globale. Pourquoi ne pas alerter via les autorisations par exemple ? On pourrait ne pas passer par l'humain pour être plus réactif aussi. Je pense à un système ou un message par exemple comme on craint qu'il y en ait à Mayotte dans l'air. « On a également pu prévoir d'émettre une alerte de manière quasi instantanée. « A Lubrizol, la sirène avait été déclenchée par le premier vers 7 heures du matin, plusieurs heures après le début de l'incendie à 2 h 40.

À SAVOIR

■ Une information à partager
En octobre 2019, un Français sur trois ignorait d'être inscrit à l'annuaire d'un site industriel classé Seveso, selon un sondage Odeia pour l'IRMA, cité par l'irma. Trois quarts de personnes interrogées connaissent pas les réflexes à avoir en cas d'accident.

■ 30 %
Les 31 entreprises classées Seveso seuil haut dans le Rhône représentent environ 30 % des sites de ce type de la région Auvergne Rhône-Alpes. Pour rappel, le Rhône compte 44 sites Seveso. Les 13 seuils bas représentent environ 20 % de l'ensemble régional. Rhône a 5 000 installations à l'installation de Seveso sont réparties sur Auzas par la Dreal.

■ 99 %
99 % des installations Seveso du Rhône auront réalisé un exercice en situation de moindre activité d'ici à fin 2020, assure la Dreal.

LES MATINALES DE L'IRMA : LUBRIZOL, UN AN APRÈS, M. Baume

Posted by CERDACCJAC on 18 décembre 2020

READ NEXT →

Marine Baume

Doctorante à l'Université de Haute-Alsace

Membre du CERDACC

L'Institut des Risques Majeurs (IRMA) de Grenoble a organisé deux conférences techniques dans le cadre du cycle « Enseignements de Lubrizol en matière de gestion des risques industriels ». Celles-ci ont réuni des professionnels du secteur industriel ainsi que des membres de la DREAL afin de présenter les pratiques locales de gestion des risques et les évolutions suite à l'incendie du 26 septembre 2019. Chacune de ces conférences fera l'objet d'un compte-rendu. Vous trouverez ici le premier, le second sera publié dans le numéro 203, au mois de janvier 2021.

La première matinale, organisée à Grenoble le 13 octobre, a rassemblé Messieurs Romain Campillo et Alexis Miller (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes) et Pierre-Emmanuel Piarulli (Directeur UMICORE Specialty Powders France).

Après une courte introduction par Monsieur Vincent Boudière, (responsable de la mission risques à la métropole de Grenoble), Monsieur Gérard Perrotin (président

LES MATINALES D'IRMA « ENSEIGNEMENTS DE LUBRIZOL EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES INDUSTRIELS », M. Baume

Posted by CERDACCJAC on 28 janvier 2021

READ NEXT →

Marine Baume

Doctorante à l'Université de Haute-Alsace

Membre du CERDACC

Une seconde matinale sur les enseignements à tirer de Lubrizol a été organisée le 10 novembre 2020 à Saint-Fons à l'initiative du SPIRAL. Elle a réuni à nouveau différents acteurs du risque industriel. Sont intervenus Romain CAMPILLO, de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, Christophe POLGE, chef de la cellule risques technologiques et adjoint au chef d'unité départementale, Unité Départementale du Rhône à la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que Vincent MARCHAND, Responsable HSQE du site Arkenia.

À l'instar de la matinale de Grenoble, Monsieur Campillo a ouvert la séance avec une intervention similaire à celle du 13 octobre : un rappel du déroulé de l'accident

Bilan des actions réalisées en 2020

Retour sur la journée du réseau Les Bons Réflexes le 17 novembre

Au vu du contexte sanitaire, la journée s'est transformée en webinaire sur l'alerte d'une durée de 2h.

Avec appui de Gilles Martin (ATRISC)

Environ 150 participants.

Introduction par M. Mathieu Directeur régional adjoint de la DREAL AuRA

Présentation de l'évolution réglementaire par M.Campillo chef du service Risques DREAL

Historique de l'alerte aux populations et Etat de l'art par M.Douvinet chercheur

La réglementation et les dispositifs d'alerte par M. Kerzazi DGSCGC

Les élus et la responsabilité de l'alerte par M.Blein député et président AMARIS

Le rôle de l'exploitant dans l'alerte aux populations par M. Bürger ORANO Tricastin

Bonnes pratiques développées dans le cadre du PPRT du Havre par M. Villeval Délégué général SYNERZIP

Positionnement des Etats membres UE sur le sujet de l'alerte par M. Vivier de EENA

Bilan des actions réalisées en 2020

Retour sur la journée du réseau Les Bons Réflexes le 17 novembre

Une enquête de satisfaction a été réalisée (20 % de réponses) qui a donné **une tendance très positive** :

Intervenants de qualité, sujet bien creusé et documenté, interventions complémentaires, rythme soutenu

et **des axes d'amélioration**, notamment :

trop d'interventions, pas assez de temps pour les questions réponses vu la densité des interventions, des questions restées sans réponse...

Nous avons prévu une journée Les bons réflexes en présentiel au printemps 2021 mais formule à revoir vu le contexte sanitaire

Les autres actions



Peu de nouvelles actions labellisées sauf Grenoble Alpes métropole et la ville de Grenoble

Réalisation d'un article sur le bilan de la campagne (suite enquête d'évaluation en 2019) dans la revue périodique de l'IRMa

Participation du SPPPY à la remise à jour du mémento du maire avec l'IRMa

Participation à la diffusion du guide POMSE avec l'IRMa

Commission Risques majeurs

Enjeux et Perspectives

- Poursuivre les travaux en lien avec la campagne régionale d'information des populations Les bons réflexes :
 - Poursuite de la communication sur les réseaux sociaux
 - Organisation de la journée annuelle Les bons réflexes 1^{er} semestre 2021 sous forme de plusieurs webinaire sur la gestion de crise
 - Poursuite des actions pédagogiques
 - Participation aux réflexions nationales sur l'information des populations sur les risques
- Soutenir avec la ville de Grenoble l'action « Accord Mineur pour Risques Majeurs » au 1^{er} semestre 2021
- Organiser une réunion de la commission Risques Majeurs en avril 2021
- Mieux Communiquer sur les actions de l'inspection des Installations classées (notamment suites Lubrizol) sous forme d'une lettre semestrielle
- Participer aux sessions d'information les élus face aux risques organisées par l'IRMa
- Co-organiser avec l'IRMa et le SPIRAL une Matinale sur les POMS
- Autres suggestions ?

Commission Climat Air Energie

**Pierre Verri, Vice président Grenoble Alpes
métropole (nouveau président de la commission)**

et

**Marion DELOLME chargée de mission Qualité de
l'air UD Isère de la DREAL**

Commission Climat Air Energie

LA COMMISSION

- Création en 2016 ;
- Président : Monsieur Pierre VERRI, vice-président délégué à l'environnement, l'air, le climat et la biodiversité de GRENOBLE-ALPES METROPOLE ;
- Intègre le pilotage de la mise en œuvre du PPA de la région grenobloise et de la feuille de route qualité de l'air ;

ACTUALITÉS 2020

- Contentieux pour les particules fines : avis motivé de la Commission européenne du 29 avril 2015, pas d'évolution (respect des VL) ;
- Contentieux pour le dioxyde d'azote NO₂ : Décision CJUE du 3 décembre 2020 : mise en demeure de la France : 100M€/an ;
 - > accélérer la mise en œuvre du PPA3 pour répondre aux exigences européennes
 - Pas de dépassement en station en 2020
- Stratégie eau air sols signée le 29 mai 2020 par le préfet de région

Commission climat, air, énergie

Le PPA de la région grenobloise

- RAPPEL : PPA 2 approuvé en 2014 sur le territoire du SCOT. 22 actions selon 4 leviers : industrie / chauffage individuel au bois / transports routiers / urbanisme
- Evaluation du PPA 2 présentée en COPIL le 29 octobre 2019 : plusieurs pistes d'amélioration pour le PPA 3 notamment sur la gouvernance, le suivi et la communication.
- Réalisation d'un diagnostic territorial au premier semestre 2020
- COTECH pour préparer les étapes clés de la révision du PPA le 15 octobre 2020
- COPIL pour acter le périmètre du PPA 3, afficher les objectifs et lancer sa révision le 24 novembre 2020
- Plénière pour préparer et lancer les ateliers de réflexion pour le PPA 3 le 15 décembre 2020
- 1ère session d'ateliers du 18 au 22 janvier 2021
- 2ème session d'ateliers du 22 février au 3 mars 2021

Commission climat, air, énergie

PPA de la région grenobloise - *Diagnostic*

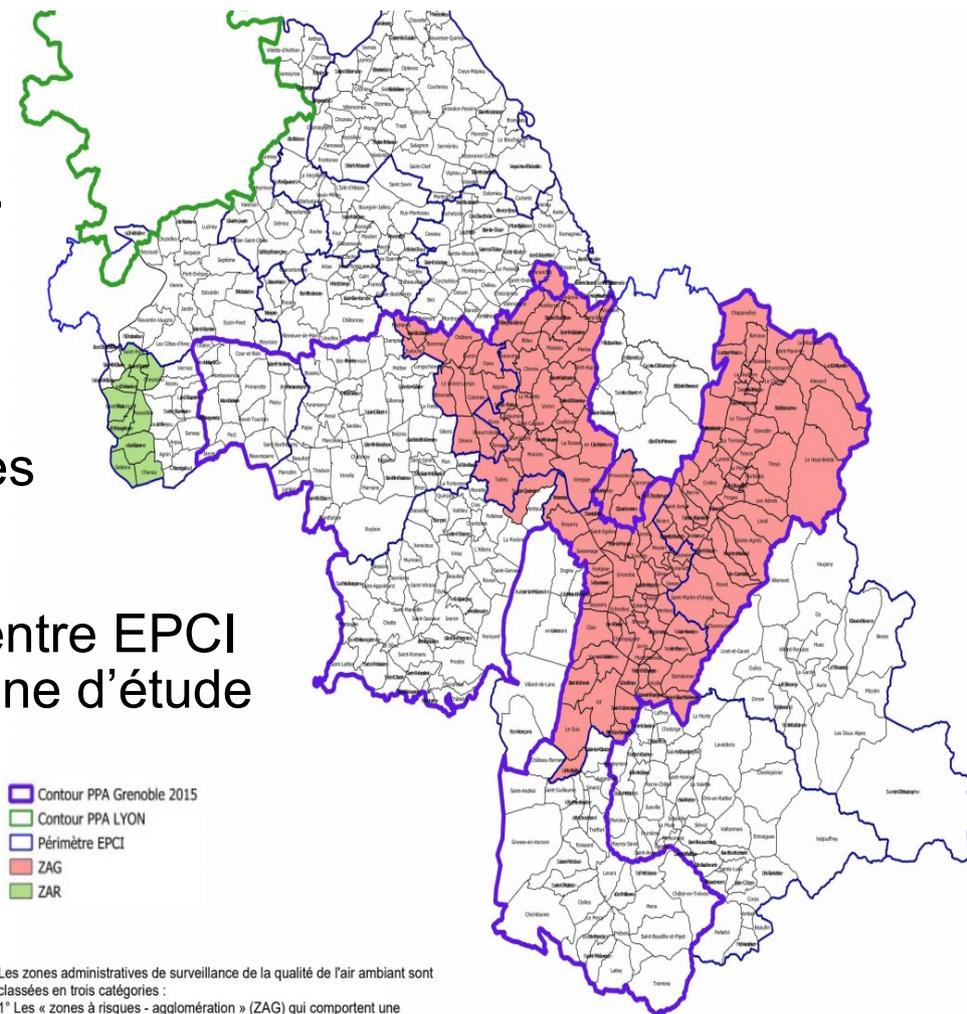
Réalisation du diagnostic territorial :

Territoire contrasté entre plaines et montagnes.
→ contraint le développement urbain, les axes de transport et une majorité de l'activité économique dans les vallées.

Climat de tendance continentale mais influences climat montagnard. Impact cuvette

Population de la zone d'étude : forte disparité entre EPCI
GAM quasiment 50 % de la population de la zone d'étude
Les 5 EPCI les plus peuplés : 80 %
Les 5 EPCI les moins peuplés : 9 %

Présence personnes âgées et jeunes assez peu différentes sur la zone d'étude
En terme d'évolution : tous les EPCI de la zone d'étude sont en croissance démographique (plus marqué pour GAM Pays voironnais et Grésivaudan) sauf le secteur montagne



Les zones administratives de surveillance de la qualité de l'air sont classées en trois catégories :

- 1° Les « zones à risques - agglomération » (ZAG) qui comportent une agglomération de plus de 250 000 habitants, telle que définie par l'arrêté prévu à l'article L. 222-4 du code de l'environnement ;
- 2° Les « zones à risques - hors agglomération » (ZAR) qui ne répondent pas aux critères mentionnés au point 1° et dans lesquelles les normes de qualité de l'air mentionnées à l'article R. 221-1 du code de l'environnement ne sont pas respectées ou risquent de ne pas l'être ;
- 3° La « zone régionale » (ZR) qui s'étend sur le reste du territoire de la région.

Source(s) :
Direction Départementale des Territoires/SAET/MAB
© IGN-BdTopo

Commission climat, air, énergie

PPA de la région grenobloise - *diagnostic*

Autres éléments du diagnostic :

- Occupation des sols
- Dynamique de consommation foncière
- Secteur agricole
- Activités industrielles
- Infrastructure et mode de transport
- Consommation et production d'énergie

- Actions en cours des collectivités (PCAET, AAP, PLU, PDU...)

- Les enjeux qualité de l'air sur le territoire : Détermination de l'origines des émissions des polluants et de l'exposition de la population par territoire

Commission climat, air, énergie

PPA de la région grenobloise - *Diagnostic*

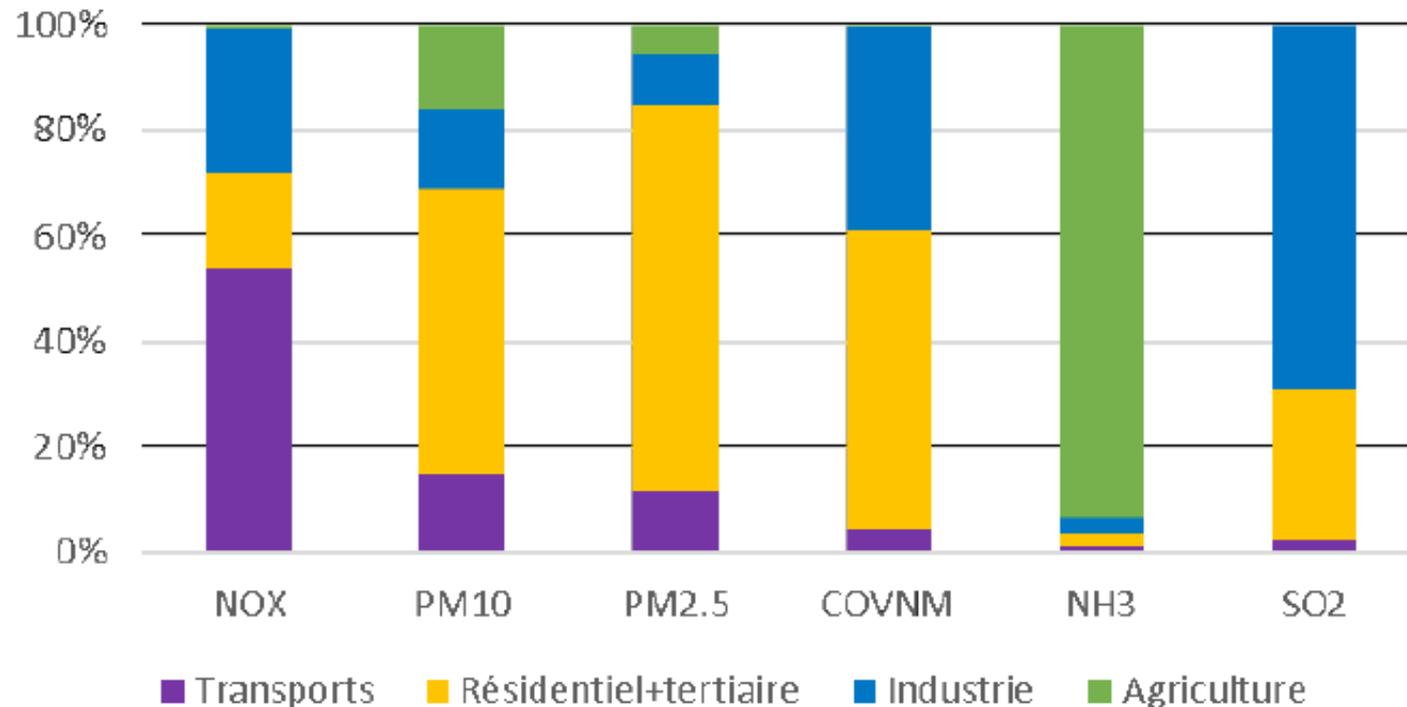
Des dépassements réglementaires (valeurs limites pour le NO₂ et valeurs cibles pour l'ozone) en 2017 :

- NO₂ : Une station en dépassement Grenoble Grands boulevards
 - **Environ 2500** personnes exposées à un dépassement de la valeur limite réglementaire (40 µg/m³) sur le territoire du PPA 2
 - Ozone : le dépassement de la valeur cible de protection de la santé concerne la quasi totalité du territoire du PPA 2. Les dépassements les plus importants sont rencontrés dans le sud de l'agglomération grenobloise.
 - PM10 / PM 2.5 : aucun dépassement réglementaire. Néanmoins, une partie de la population du territoire du PPA2 (en grande partie métropole grenobloise) reste exposée à des niveaux de particules supérieurs aux valeurs recommandées OMS (*) :
 - **290 000 habitants** pour les PM₁₀ (> 20 µg/m³ en moyenne annuelle)
 - **700 000 habitants** pour les PM_{2.5} (> 10 µg/m³ en moyenne annuelle)
- (*) : Les Etats membres se sont prononcés favorablement le 5 mars 2020 pour l'alignement des valeurs limites réglementaires des PM sur les valeurs guides de l'OMS.

Commission climat, air, énergie

PPA de la région grenobloise – *Diagnostic*

Contribution sectorielle aux émissions



- NOX : transport routier
- PM : chauffage individuel biomasse
- COVNM : résidentiel/tertiaire et industrie
- NH3 : agriculture
- SO2 : industrie (faible enjeu)

Commission climat, air, énergie

PPA de la région grenobloise – *Objectifs*

Les éléments à prendre en compte pour établir les objectifs :

- > Les valeurs limites réglementaires par polluant
- > Les objectifs du PREPA
- > La stratégie Eau Air Sols du Préfet de Région
- > Les valeurs de recommandations de l’OMS
- > Les indicateurs air et santé établis par Atmo
- > Le tendancier 2027 établi par Atmo
- > Le contexte et les ambitions locales

NB : On peut aborder trois types d'objectifs
(émission, concentrations aux stations, exposition)

Commission climat, air, énergie

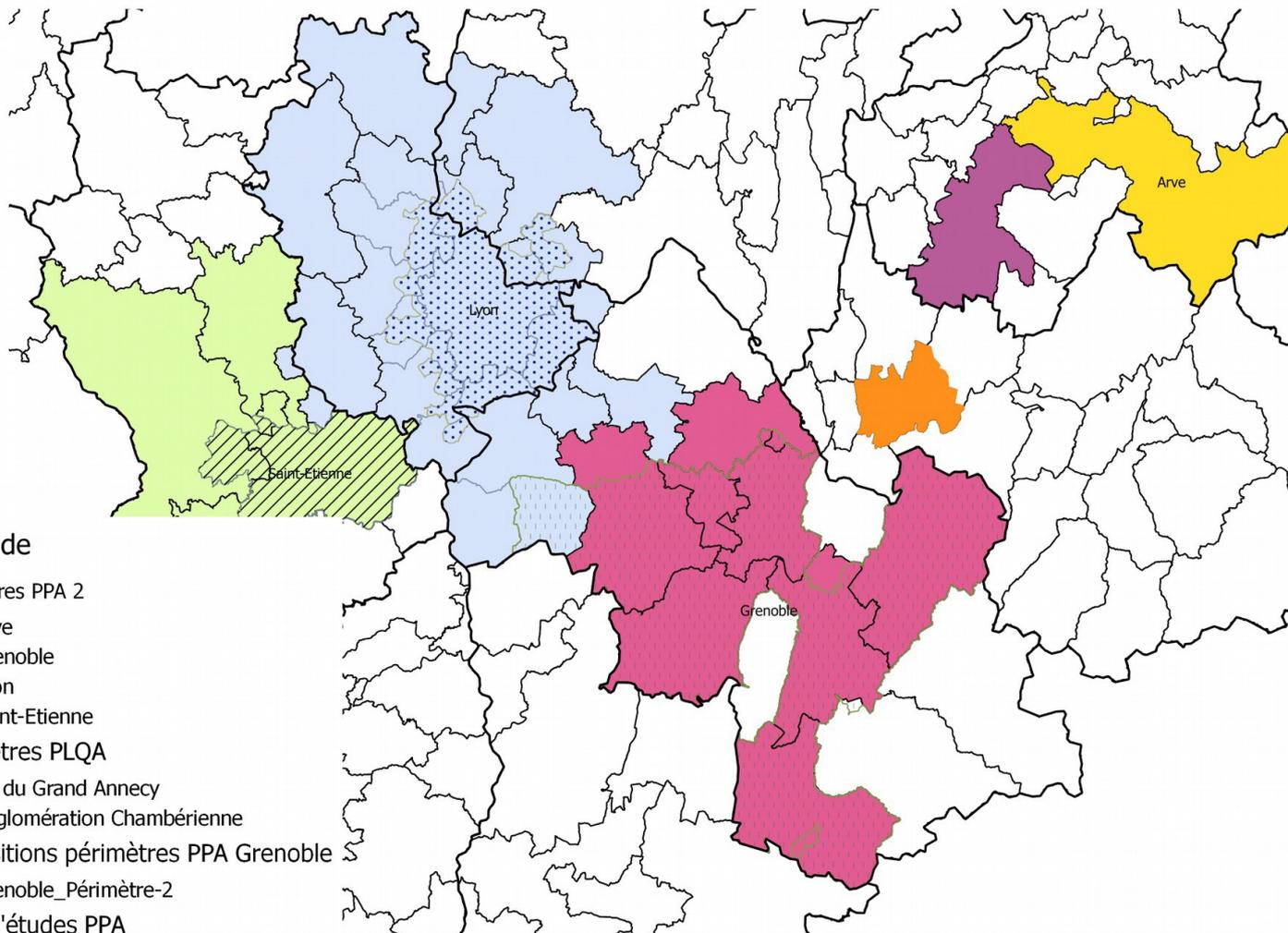
PPA de la région grenobloise – Objectifs

Polluant	Situation 2017	Tendancieriel 2027	Objectif PPA
NO2	3500 hab>VL	10 hab>VL	-69 %émissions /2005 Pas d'expo >VL Respect VL aux stations
PM 10	62 % >V OMS	1000 hab >V OMS	Pas d'expo > V OMS
PM 2,5	95 % >V OMS	50 % >V OMS	-57 %émissions /2005 Pas d'expo > V OMS
NH3 COVNM	95 % >V OMS	50 % >V OMS	-0,9 %émissions /an

(*) : Les Etats membres se sont prononcés favorablement le 5 mars 2020 pour l'alignement des valeurs limites réglementaires des PM sur les valeurs guides de l'OMS.

Commission climat, air, énergie

PPA de la région grenobloise – Périimètre



Grenoble-Alpes-Métropole (49 communes toutes dans le PPA 2)
 CC Le Grésivaudan (46 communes toutes dans le PPA 2)
 CA Pays Voironnais (31 communes toutes dans le PPA 2)
 Communauté de Communes de Bièvre Isère (50 communes dont 41 dans le PPA 2)
 Communauté de Communes Saint-Marcellin Vercors Isère (47 communes toutes dans le PPA 2)
 Communauté de Communes de Vals du Dauphiné (36 communes, une seule appartenant au PPA 2)
 Communauté de Communes Bièvre Est (14 communes toutes dans le PPA 2)
 Communauté de Communes du Trièves (27 communes toutes dans le PPA 2).
soit au total 300 communes (27 communes de plus que dans le PPA 2).

- Légende**
- Périmètres PPA 2
- Arve
 - Grenoble
 - Lyon
 - Saint-Etienne
- Périmètres PLQA
- CA du Grand Anecy
 - Agglomération Chambérienne
- Propositions périmètres PPA Grenoble
- Grenoble_Périimètre-2
- Aires d'études PPA
- Lyon_Aire-étude
 - Saint-Etienne_Aire-étude

Commission climat, air, énergie

PPA de la région grenobloise – *Actions*

- Identification des axes principaux définis en fonction du diagnostic
 - Mobilité & urbanisme
 - Résidentiel & tertiaire
 - Agriculture
 - Industrie & BTP
 - Transversal, communication & contrôle
- Identification de pilotes et copilotes pour chaque axe
 - Sur la base du volontariat
 - Fonction des compétences et affinités des acteurs
- Définition des actions en plusieurs étapes
 - Proposition d'un bloc d'actions initial lors de la plénière
 - Enrichissement du bloc lors de la 1ère session d'ateliers
 - Sélection des actions lors de la 2ème session d'ateliers

Commission climat, air, énergie

PPA de la région grenobloise – Actions

Secteur

Actions

Pilotes

Secteur	Mobilité & Urbanisme	Industrie/BTP	Agriculture	Transversal Communication Contrôle
Résidentiel Tertiaire - Réduire l'impact du chauffage sur la QA - Soutenir la rénovation Énergétique des logements	- Réduire la pollution liée au trafic dans les zones densément peuplées - Diminuer la circulation routière - Aménager les voies rapides - Renouveler les flottes De véhicules - Prendre en compte QA Dans les documents d'urbanisme	- Réduire les émissions des industriels gros émetteurs - Réduire les émissions des installations de combustion - Réduire les émissions Des carrières, chantiers, Cimenteries... - Améliorer les Connaissances des Émissions industrielles	- Réduire les émissions Du secteur agricole - Former/ informer les Exploitants sur les pratiques vertueuses	- Faire respecter les Réglementations et Renforcer le contrôle - Piloter organiser évaluation sur les actions du PPA - Renforcer la Communication et la Formation du grand Public et des professionnels
M Vivière DDT CCLG M Lorimier	Mme Delolme DREAL SMMAG M Laval	M Vallat DREAL VICAT M Alcazer	Mme Bernardin DDT Ch. Agriculture M Coppard	Mme Thievent DREAL GAM Mme Cenatiempo

Commission climat, air, énergie

PPA de la région grenobloise – *Calendrier 2021*

- Plénière de synthèse des ateliers : 27 avril 2021 à 14h
- Copil de validation des actions : début juillet 2021
- Modélisation du scénario PPA par ATMO : juillet à octobre 2021
- Elaboration des fiches actions opérationnelles du PPA3 : février à août 2021
- Définition de la stratégie et du dispositif de suivi des actions : avril à septembre 2021
- Prise en compte du scénario modélisé : novembre 2021
- COPIL de validation de la version finale du PPA3 : début décembre 2021
- Consultation (présentation CODERST, AE et enquête publique) : décembre 2021 à juin 2022
- Prise en compte des remarques issues de la consultation : juin 2022
- Approbation du PPA : 30 juin 2022

Commission Climat Air Energie

Enjeux et Perspectives

- Poursuivre les travaux d'élaboration du PPA3 et veiller au respect du calendrier
- Mener en parallèle les actions en lien avec le droit d'initiative
 - Publication du droit d'initiative
 - Mise en œuvre
 - Décision du Préfet
 - Concertation
- **Réfléchir, dans le prolongement du PPA3, à d'autres actions que la Commission pourrait suivre, en lien avec le climat et l'énergie**
- Autres suggestions ?

Travaux des commissions

Aménagement du territoire et économie durables



Commission Aménagement et économie durables

- Le SPPPY : un acteur de l'aménagement qui s'est emparé du sujet des TMD dès 2012 en réunissant les acteurs de la filière (industriels, chargeurs, élus, transporteurs...)
- La concertation comme moteur avec la volonté de fédérer les acteurs autour d'une vision stratégique commune
- Président de la commission :
Pierre-Emmanuel PIARULLI
Directeur Umicore Speciality Powders
> remplacement en cours.



Commission Aménagement et économie durables : les actions réalisées

- Remise à jour du livret Itinéraires de desserte pour les TMD dans l'agglomération grenobloise nouvelle version 2019 en 4 langues ;
- Finalisation de la Charte d'Engagements TMD, en accord avec le plan d'Action pour une Logistique Urbaine Durable et le PDU à horizon 2030 ;
- Création d'un site internet dédié : www.charte-tmd-spppy.com.

Commission Aménagement et économie durables : les actions réalisées



**Livret d'itinéraires recommandés
pour le transport routier de marchandises
dangereuses dans la région grenobloise**

*Recommended itineraries booklet for the transport
of dangerous goods by road in the Grenoble area*

*Empfohlene Reiseroute für die Beförderung gefährlicher
Güter auf der Straße in der Grenoble-Region*

*Libretto degli itinerari raccomandati per il trasporto di merci
pericolose sulle strade della regione di Grenoble*

Nouvelle version 2019

L'objectif est de **réduire les risques** liés à la circulation des TMD sur les routes du Y grenoblois.

On y retrouve l'itinéraire obligatoire pour le transit, ainsi que les itinéraires de desserte des principaux établissements industriels du Y grenoblois, de la station de lavage Clean 38 et du centre régional des douanes.

Il a été rédigé en français, anglais, allemand et italien.

Charte sur le transport routier de marchandises dangereuses dans la région grenobloise

Le transport de marchandises dangereuses (TMD) est un vecteur important de risques, certes très limité en fréquence, mais **aux conséquences parfois désastreuses pour la société et l'environnement**. Les transporteurs routiers, en milieu urbain ou au voisinage des agglomérations, sont soumis à des réglementations et à des contraintes opérationnelles fortes et d'applications parfois complexes. Cependant, les flux de marchandises dangereuses sont nécessaires à la bonne marche de **l'industrie chimique et au développement économique grenoblois**.

La **commission Aménagement et Économie Durable du SPPPY** (Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques dans la région grenobloise) a décidé de réunir les acteurs de la filière et a rédigé cette charte visant à améliorer le bilan environnemental des opérations de livraison, sans pénaliser la performance économique des acteurs. En tant que document cadre, cette charte TMD permet de **fédérer les signataires autour d'une vision stratégique commune et de porter différents projets d'aménagement, tout en s'engageant à respecter plusieurs modalités** (voir verso).



Charte sur le transport routier de marchandises dangereuses dans la région grenobloise

LES ENGAGEMENTS SPÉCIFIQUES

Les industriels expéditeurs/destinataires et les transporteurs s'engagent à :

- se conformer aux réglementations européennes, nationales et locales en vigueur relatives à la circulation des poids-lourds en général et spécifiques au transport de matières dangereuses par route en particulier ;
- communiquer les itinéraires d'accès recommandés par le livret d'itinéraires mis en place dans le cadre de la concertation menée au sein du SPPPY ;
- proposer les horaires d'ouverture, de livraison et d'expédition les plus adaptés au regard des problématiques de sécurité et de circulation ;
- stationner les véhicules de TMD destinés aux sites, dans des conditions conformes aux normes réglementaires et adaptées à leur accueil ;
- examiner les solutions visant à favoriser la transition énergétique des véhicules ;
- sensibiliser l'ensemble de leurs conducteurs sur les dispositions de la présente charte.

Les pouvoirs publics et les gestionnaires de voiries s'engagent à :

- mettre en place un dispositif d'information sur les itinéraires et les horaires de transit et de desserte ;
- maintenir une aire de lavage des citernes TMD ;
- permettre l'aménagement d'une aire de repos et d'accueil multiservice ;
- garantir l'intégration des besoins liés aux TMD en amont du développement urbain ;
- soutenir l'amélioration constante de la qualité des infrastructures accueillant des TMD et améliorer les équipements connexes ;
- garantir aux transporteurs et aux donneurs d'ordre l'accès direct aux sites industriels, au moyen de voies identifiées ;
- perfectionner la signalisation routière ;
- impulser la généralisation de la présente charte à l'ensemble des chargeurs et transporteurs ;
- maintenir de façon pérenne le dialogue et la concertation entre l'ensemble des acteurs concernés par le TMD sur toute la région grenobloise ;
- réaliser un bilan annuel de la charte et apporтер les améliorations nécessaires.

www.charte-tmd-spppy.com

Améliorer les conditions de circulation des usagers

Réguler le trafic aux heures de pointe (7h-9h et 16h-19h)

Maintenir une aire de lavage pour les citernes des poids-lourds TMD au sein de la région grenobloise

Valoriser et promouvoir le Livret d'itinéraires recommandés

LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DE LA CHARTE

Aménager une aire d'accueil multi-services en amont de la région grenobloise

Développer une démarche systémique intégrant tous les composants du TMD

Accompagner les acteurs du TMD dans la transition énergétique des véhicules

Commission Aménagement du territoire

Enjeux et perspectives

- Suivi de la charte TMD et des actions liées (Bilan d'application de la charte > à ce jour 50 signataires ; transfert du site internet sur le site du SPPPY ; Aire d'accueil multi-services ; transition énergétique des véhicules...)
- Participation au plan d'actions de Grenoble Alpes Métropole sur l'aménagement foncier du sud grenoblois
- Participation au plan d'actions du PPA3 relatifs à la mobilité et au résidentiel : ZFE, Urbanisme...
- Autres suggestions ?

Commission Environnement Santé



Secrétariat Permanent pour la Prévention des Polluants et des risques dans la région grenobloise

ENVIRONNEMENT-SANTÉ Lettre d'information -AGGLOMÉRATION GRENOBLOISE

"L'environnement est la clé d'une meilleure santé"
Organisation Mondiale de la Santé, 1999



EDITO

Corinne CASTEL
Ingénieur d'Etudes Sanitaires
Service environnement et santé - Axis
Auvergne-Rhône-Alpes délégation
départementale de l'Isère

L'urbanisme favorable à la santé est une démarche globale qui permet de mieux intégrer la santé dans les documents de planification (SCOT, PLUI, PCAET, PDU...) ou dans les projets d'urbanisme opérationnel (ZAC, lotissement...).

Cette approche est nécessaire dans le contexte actuel :

- une urbanisation croissante : imperméabilisation des sols, pollution de l'eau, de l'air, perte de contact avec la nature, de biodiversité, changements des modes de vie (mobilité, alimentation, ...)
- le changement climatique : inondations, canicule, stress hydrique, flots de chaleur urbains
- des enjeux de santé publique : vieillissement de la population, inégalités sociales et territoriales de santé, augmentation des maladies chroniques (non transmissibles), stress et dépression liés aux conditions de vie, émergence des maladies vectorielles

Les principes de l'Urbanisme Favorable à la Santé peuvent se résumer ainsi :

- une approche globale et dynamique de la santé qui prend en compte l'ensemble des déterminants individuels, environnementaux, sociaux et économiques susceptibles d'influencer la santé ;
 - une approche positive : bien être et qualité de vie ;
 - une approche qui ne se focalise pas uniquement sur la réduction des risques ou sur l'occurrence de pathologies mais qui accorde une importance majeure à la promotion de la santé ;
 - une approche qui vise la réduction des inégalités sociales de santé ;
- C'est donc agir sur l'ensemble des déterminants de santé, en minimisant les impacts négatifs (facteurs de risque) et en maximisant les impacts positifs (facteurs de protection).

Cette démarche nécessite un travail interdisciplinaire et se déroule avec l'implication des populations.



• NUMÉRO 5 • JUIN 2020

Cette lettre a pour objectif d'aborder périodiquement les thématiques liées à l'environnement Auvergne-Rhône-Alpes mais également plus localement, en Isère et dans l'agglomération grenobloise locales dans ce domaine et de partager les retours d'expérience. Dans cette période très particulier parution de la lettre mais conservé le thème choisi fin 2019. Le sujet Covid-19 pourra être abordé le cas



Secrétariat Permanent pour la Prévention des Polluants et des risques dans la région grenobloise

ENVIRONNEMENT-SANTÉ Lettre d'information AGGLOMÉRATION GRENOBLOISE

"L'environnement est la clé d'une meilleure santé"
Organisation Mondiale de la Santé, 1999



EDITO

Francis Odier,
président de
France Nature Environnement Isère

L'eau, bien commun par excellence, cristallise tous les enjeux démocratiques. Le droit à l'eau et à l'assainissement est un droit de l'homme et fait partie à ce titre des droits économiques et sociaux reconnus par l'Organisation des Nations Unies.

Précieuse et parfois rare là où elle est nécessaire, source de vie, de controverses et de conflits, l'eau suscite et exige une démocratie pleine et entière, dans toutes ses dimensions, en particulier :

- les sciences (hydrogéologie, chimie, écologie ...)
- sans lesquelles les décisions risquent l'arbitraire ;
- le droit et l'administration avec leurs dispositifs de régulation - contrôle - médiation - répression ;
- la représentativité politique dans le respect de la diversité des bénéficiaires, humains et non humains ;
- l'articulation entre tradition, innovation et anticipation.

Traversant les territoires, l'eau bouscule nos institutions et nous interdit de nous reposer sur un illusoire pré-carré local qui n'a d'existence véritable qu'administrative (commune, agglomération, département...). Dans le même temps, la gestion de l'eau ne peut être ni globale, ni même centralisée. C'est l'eau elle-même qui commande la maille à laquelle elle doit être observée, étudiée, respectée, partagée. Bel exemple d'écologie où les humains doivent composer avec d'autres êtres agissant, pour reprendre une sémantique inspirée par Bruno Latour (lire OÙ atterrir ? Editions La Découverte).

Domaine d'expertise complexe, la gestion de l'eau doit aussi être accessible à tous. Voilà un vaste sujet permanent d'éducation populaire et de concertation publique.

• NUMÉRO 6 • OCTOBRE 2020

Cette lettre a pour objectif d'aborder périodiquement les thématiques liées à l'environnement et à la santé, à la fois dans la région Auvergne-Rhône-Alpes mais également plus localement, en Isère et dans l'agglomération grenobloise, afin de mettre en avant des initiatives et de partager les retours d'expérience.

Constat de l'état des rivières

par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse

L'Agence de l'eau a publié son nouveau rapport sur l'état des eaux des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse. En Auvergne-Rhône-Alpes (sur la partie du bassin Rhône-Méditerranée), 52% des rivières sont en bon état écologique et 81 % des nappes souterraines en bon état chimique. C'est le résultat de la mobilisation sur les territoires des collectivités et des acteurs économiques pour diminuer les pollutions, les prélèvements d'eau excessifs, les dégradations de la morphologie ou le cloisonnement des rivières. Mais il faut poursuivre les efforts car le changement climatique perturbe le fonctionnement de nos rivières, notamment leur capacité d'épuration. Il y a urgence à moins polluer, moins prélever d'eau et redonner à nos rivières leurs fonctions vitales utiles à l'homme et à la biodiversité.



• Les progrès constatés

Dans la partie Rhône-Méditerranée de la région Auvergne Rhône-Alpes, 52% des rivières sont en bon état. Les secteurs très urbanisés ou concernés par l'agriculture intensive, comme la moyenne vallée du Rhône, l'Ouest lyonnais et le Beaujolais, ainsi que les bassins historiquement industrialisés sont les plus touchés par les pollutions.

LIÉ À SUITE >>>



Secrétariat Permanent pour la Prévention des Polluants et des risques dans la région grenobloise

Commission Environnement Santé

- Thématique jugée prioritaire dès la création du SPPPY en 2011
- La commission a été créée officiellement en novembre 2017 et s'est réunie 3 fois en 2018 (avril, juillet, septembre), 4 fois en 2019 (janvier, avril, juillet et octobre) et 3 fois en 2020 (janvier, juin, décembre).
- **Objectifs** : animer le réseau et mener à bien des actions concrètes sur des thématiques variées (alimentation, mobilités, agriculture, déchets, air, eau, etc.)
- Très bonne mobilisation des acteurs locaux
- Nouvelle présidence en cours de finalisation

La Commission Environnement-Santé : les principales actions locales

- Création d'une lettre semestrielle Environnement Santé dans l'agglomération grenobloise
- Mise en place d'une action de territorialisation du PRSE3 : impliquer les populations dans les décisions liées à la santé environnement
- Organisation de conférences débat sur des sujets environnement santé

La Commission Environnement-Santé : la lettre d'information

Création en 2018 d'une **lettre périodique d'information** en environnement santé : points sur l'actualité, interviews et témoignages sur les actions locales et régionales.

- Format : 4 pages.
- Tirage : 1000 exemplaires.
- Rédigé et relu par un Comité éditorial.
- Six numéros publiés à ce jour
- Numéro 1 mars 2018 : qualité de l'air intérieur, zéro phyto et le bio dans les cantines
- Numéro 2 septembre 2018 : feuille de route qualité de l'air, moustique tigre, ambroisie
- Numéro 3 mars 2019 : Alimentation et Santé
- Numéro 4 octobre 2019 sur le changement climatique

La Commission Environnement-Santé : la lettre d'information

- **Lettre 5** : publiée en juin 2020, centrée sur l'urbanisme favorable à la santé
- Editorial de Mme Castel (ARS)
- Un article de l'association Ville et Aménagement durable Lyon
- Un article de la ville de Grenoble, sur les éco quartiers
- Un article du CSTB sur la ventilation naturelle
- Un article de GAM sur les Evaluation d'Impact Sanitaire et sur le PLUi
- Un article de FNE sur les îlots de chaleur

SPPPY
Secrétariat Permanant pour la Prévention des Polluants et des risques dans la région grenobloise

ENVIRONNEMENT-SANTÉ
Lettre d'information
AGGLOMÉRATION GRENOBLOISE

"L'environnement est la clé d'une meilleure santé"
Organisation Mondiale de la Santé, 1999

EDITO
Corinne CASTEL
Ingénieur d'Etudes Sanitaires
service environnement et santé - ARS
Auvergne-Rhône-Alpes délégation
départementale de l'Isère

L'urbanisme favorable à la santé est une démarche globale qui permet de mieux intégrer la santé dans les documents de planification (SCOT, PLU, PCAET, PDU...) ou dans les projets d'urbanisme opérationnel (ZAC, lotissement...).

Cette approche est nécessaire dans le contexte actuel :

- une urbanisation croissante - imperméabilisation des sols, pollution de l'eau, de l'air, perte de contact avec la nature, de biodiversité, changements des modes de vie (mobilité, alimentation, ...)
- le changement climatique : inondations, canicule, stress hydrique, îlots de chaleur urbains
- des enjeux de santé publique - vieillissement de la population, inégalités sociales et territoriales de santé, augmentation des maladies chroniques (non transmissibles), stress et dépression liés aux conditions de vie, émergence des maladies vectorielles

Les principes de l'Urbanisme Favorable à la Santé peuvent se résumer ainsi :

- une approche globale et dynamique de la santé qui prend en compte l'ensemble des déterminants individuels, environnementaux, sociaux et économiques susceptibles d'influencer la santé ;
- une approche positive - bien être et qualité de vie -
- une approche qui ne se focalise pas uniquement sur la réduction des risques ou sur l'occurrence de pathologies mais qui accorde une importance majeure à la promotion de la santé ;
- une approche qui vise la réduction des inégalités sociales de santé ;

C'est donc agir sur l'ensemble des déterminants de santé, en minimisant les impacts négatifs (facteurs de risque) et en maximisant les impacts positifs (facteurs de protection).

Cette démarche nécessite un travail interdisciplinaire et se déroule avec l'implication des populations.

NUMÉRO 5 • JUIN 2020

Cette lettre a pour objectif d'aborder périodiquement les thématiques liées à l'environnement et à la santé, à la fois dans la région Auvergne-Rhône-Alpes mais également plus localement, en Isère et dans l'agglomération grenobloise, afin de mettre en avant des initiatives locales dans ce domaine et de partager les retours d'expérience. Dans cette période très particulière de crise sanitaire, nous avons décalé la parution de la lettre mais conservé le thème choisi fin 2019. Le sujet Covid-19 pourra être abordé le cas échéant dans un prochain numéro... **P+1**

La Commission Environnement-Santé : la lettre d'information

- **Lettre 6** : publiée en octobre 2020, elle s'intéresse à l'Eau
- Editorial de Francis ODIER, président de FNE Isère.
- Un article de l'Agence de l'Eau RMC sur l'état des rivières
- Un article de GAM sur « Ici commence la mer » et sur les lingettes, un fléau pour les réseaux
- Un article de Météo France sur le changement climatique et les ressources en eau de la région grenobloise
- Un article de GAM sur le PLUi comme outil pour protéger les ressources en eau

ENVIRONNEMENT-SANTÉ
Lettre d'information
AGGLOMÉRATION GRENOBLOISE
"L'environnement est la clé d'une meilleure santé"
Organisation Mondiale de la Santé, 1999

EDITO
Francis Odier,
président de
France Nature Environnement Isère

L'eau, bien commun par excellence, cristallise tous les enjeux démocratiques. Le droit à l'eau et à l'assainissement est un droit de l'homme et fait partie à ce titre des droits économiques et sociaux reconnus par l'Organisation des Nations Unies.

Précieuse et parfois rare là où elle est nécessaire, source de vie, de controverses et de conflits, l'eau suscite et exige une démocratie pleine et entière, dans toutes ses dimensions, en particulier :

- les sciences (hydrogéologie, chimie, écologie ...) sans lesquelles les décisions risquent l'arbitraire ;
- le droit et l'administration avec leurs dispositifs de régulation – contrôle – médiation – répression ;
- la représentativité politique dans le respect de la diversité des bénéficiaires, humains et non humains ;
- l'articulation entre tradition, innovation et anticipation.

Traversant les territoires, l'eau bouscule nos institutions et nous interdit de nous replier sur un illusoire pré-carré local qui n'a d'existence véritable qu'administrative (commune, agglomération, département...). Dans le même temps, la gestion de l'eau ne peut être ni globale, ni même centralisée. C'est l'eau elle-même qui commande la maille à laquelle elle doit être observée, étudiée, respectée, partagée. Bel exemple d'écologie où les humains doivent composer avec d'autres êtres agissant, pour reprendre une sémantique inspirée par Bruno Latour (lire Où atterrir ? Editions La Découverte).

Domaine d'expertise complexe, la gestion de l'eau doit aussi être accessible à tous. Voilà un vaste sujet permanent d'éducation populaire et de concertation publique.

Constat de l'état des rivières par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse

L'Agence de l'eau a publié son nouveau rapport sur l'état des eaux des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse. En Auvergne-Rhône-Alpes (sur la partie du bassin Rhône-Méditerranée), 52% des rivières sont en bon état écologique et 81% des nappes souterraines en bon état chimique. C'est le résultat de la mobilisation sur les territoires des collectivités et des acteurs économiques pour diminuer les pollutions, les prélèvements d'eau excessifs, les dégradations de la morphologie ou le cloisonnement des rivières. Mais il faut poursuivre les efforts car le changement climatique perturbe le fonctionnement de nos rivières, notamment leur capacité d'épuration. Il y a urgence à moins polluer, moins prélever d'eau et redonner à nos rivières leurs fonctions vitales utiles à l'homme et à la biodiversité.

Les progrès constatés
Dans la partie Rhône-Méditerranée de la région Auvergne Rhône-Alpes, 52% des rivières sont en bon état. Les secteurs très urbanisés ou concernés par l'agriculture intensive, comme la moyenne vallée du Rhône, l'ouest lyonnais et le Beaujolais, ainsi que les bassins historiquement industrialisés sont les plus touchés par les pollutions.

LIRE LA SUITE >>P2

• NUMÉRO 6 • OCTOBRE 2020

Cette lettre a pour objectif d'aborder périodiquement les thématiques liées à l'environnement et à la santé, à la fois dans la région Auvergne-Rhône-Alpes mais également plus localement, en Isère et dans l'agglomération grenobloise, afin de mettre en avant des initiatives locales dans ce domaine et de partager les retours d'expérience.

La Commission Environnement-Santé : la lettre d'information

- Plan de diffusion : participants à la plénière et aux différentes commissions du SPPPY, collectivités territoriales de l'Isère, participants des Conférences Régionales Santé Environnement.
- Diffusion papier (600 exemplaires) et électronique et mise à disposition sur le site internet du SPPPY.
- Possibilité de demander et diffuser des exemplaires supplémentaires.

→ **8^{ème} numérosur la Biodiversité prévu en Juin 2021.**

→ **9^{ème} numéro sur la thématique Bruit prévu en octobre 2021.**

Commission Environnement-Santé : les conférences débat

Deuxième conférence organisée le 15 décembre 2020 sur la gestion des plastiques

Le Programme :

- > *Principes de l'économie circulaire et dispositions relatives aux plastiques. Mme Dondez de la DREAL AURA*
- > *Plastique quand tu nous tiens, Mme COLLARD de SERA*
- > *Comment parler de recyclage à propos des plastiques, Mme GEHIN de FNE Isère,*
- > *Les perturbateurs endocriniens, quels impacts sur la santé ? M. FINI de l'INSERM*
- > *Océans de Plastiques, M. GALGANI de l'IFREMER,*
- > *Conclusion*

Une trentaine de participants, retours très positifs.

Commission environnement santé

Enjeux et Perspectives

- **Réaliser la septième lettre d'information Environnement Santé dans l'agglomération grenobloise sur la biodiversité / le changement climatique / l'alimentation > mai 2021**
- Préparer la 8ème lettre sur le bruit Automne 2021
- Organiser une conférence débat automne 2021 : « L'homme dans la biodiversité »
- Autres suggestions ?

Les études de zone

Avancement des études de zone (Sud grenoblois et pays roussillonnais) : Isabelle CHARPIN APORA

Une **étude de zone** permet :

- d'évaluer l'impact cumulé des émissions d'un ensemble d'activités sur l'environnement et la population d'une zone géographique ;
- d'analyser si les usages sont compatibles avec les milieux.

2 études de zones en cours dans l'Isère, inscrites dans le PRSE2 (Plan Régional Santé Environnement 2) et à finaliser (PRSE3 – action 2)

- **SEG** : Suivi Environnemental Global du Pays Roussillonnais – lancée en juin 2010 – périmètre 13 communes
- **EZSG** : Etude de Zone du Sud Grenoblois – lancée en janvier 2013 – périmètre 18 communes

Les études de zone

Rappel de la démarche : Démarche longue en 3 ou 4 phases

- **Phase 1** : état des lieux (données existantes) et interprétation schéma conceptuel d'exposition
- **Phase 2** : diagnostic de l'état des milieux avec des investigations complémentaires sur les priorités retenues :
 - > dans l'air : par ATMO AuRA : terminé pour les 2 études
 - > dans les sols, végétaux et sédiments pour le **SEG** par EODD : terminé
 - > dans les sols, végétaux et gaz des sols pour l'**EZSG** par ARTELIA : terminé
- **Phase 3** : interprétation de l'état des milieux (IEM) et propositions de modalités de suivi et/ou de gestion adaptées (plan de gestion simple)
- **Phase 4 éventuelle** : Evaluation qualitative des risques sanitaires (EQRS) et/ou plan de gestion complexe

Les études de zone

A ce jour, les phases 3 sont réalisées et en cours de finalisation.

L'IEM = Interprétation de l'Etat des Milieux permettra de/d' :

- * Évaluer la dégradation des milieux
- * Identifier les milieux incompatibles avec leurs usages
- * Disposer d'éléments d'appréciation pour :
 - arrêter l'étude si absence d'impact ou adéquation état des milieux / usages constatés
 - ou proposer des recommandations de mesures hiérarchisées : suivi, prévention, gestion
 - ou rechercher les sources dégradant les milieux et /ou réaliser ensuite une évaluation sanitaire des risques (Etape 4 éventuelle).

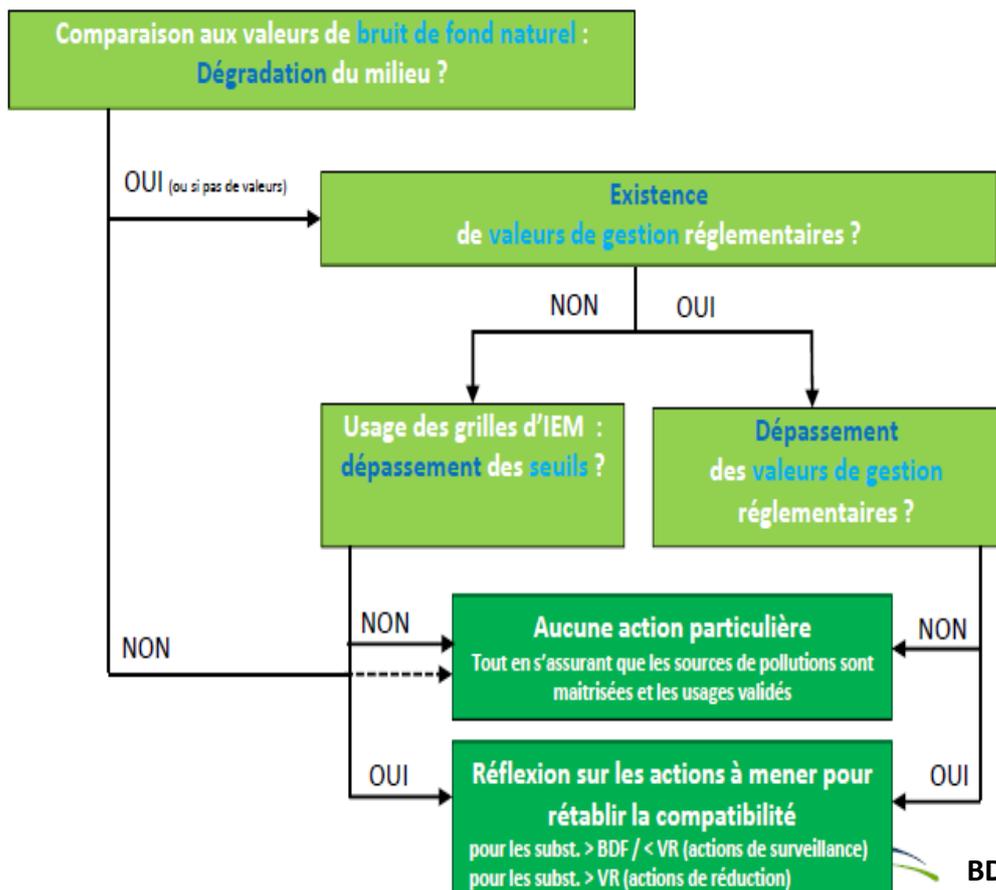
Retard pris pour la remise des rapports par les deux prestataires avec la crise sanitaire.

Objectif : finalisation des deux études de zone en 2021

Méthodologie IEM

- Actualisation des données et intégration des données de la phase 2 dans l'état des lieux : rejets, qualité des milieux, valeurs de référence et usages des milieux
- Consolidation du schéma conceptuel et voies d'exposition retenues
- Par milieu et par substance : comparaison de l'état du milieu aux valeurs de référence

Intervalles de gestion des risques (IEM) :



Intervalle de gestion des risques		L'interprétation des résultats
Substances		
à effet de seuil	à effet sans seuil	
QD ≤ 0,2	ERI ≤ 10 ⁻⁶	L'état des milieux est compatible avec les usages constatés
0,2 < QD < 5	10 ⁻⁶ < ERI < 10 ⁻⁴	Intervalle nécessitant une réflexion plus approfondie avant de s'engager dans un plan de gestion
QD ≥ 5	ERI ≥ 10 ⁻⁴	L'état des milieux n'est pas compatible avec les usages

Etude de zone Sud Grenoblois

COFIL du 13 mars 2020 : présentation par ARTELIA de l'avancée de l'IEM et discussions

mise à jour des données de l'étape 1, présentation de la méthodologie générale et échanges sur la sélection des valeurs de bruit de fond et valeurs réglementaires

COFIL du 18 septembre 2020 : présentation des résultats de l'IEM par ARTELIA, échanges sur les suites à donner, mesures de gestion proposées, opportunité de réalisation d'une EQRS ?

- Voies d'exposition retenues :

Voies d'exposition	Populations	Milieu
Inhalation de composés sous forme gazeuse et particulaire	Toutes	Air ambiant extérieur
Inhalation de remontées de vapeurs identifiés via les gaz du sol	Toutes	Air ambiant intérieur
Ingestion de sols impactés par les retombées atmosphériques et poussières	Enfants / Adultes	Sols
Ingestion de végétaux cultivés	Tous	Végétaux auto-produits

Schéma conceptuel

Populations potentiellement impactées – voie d'exposition

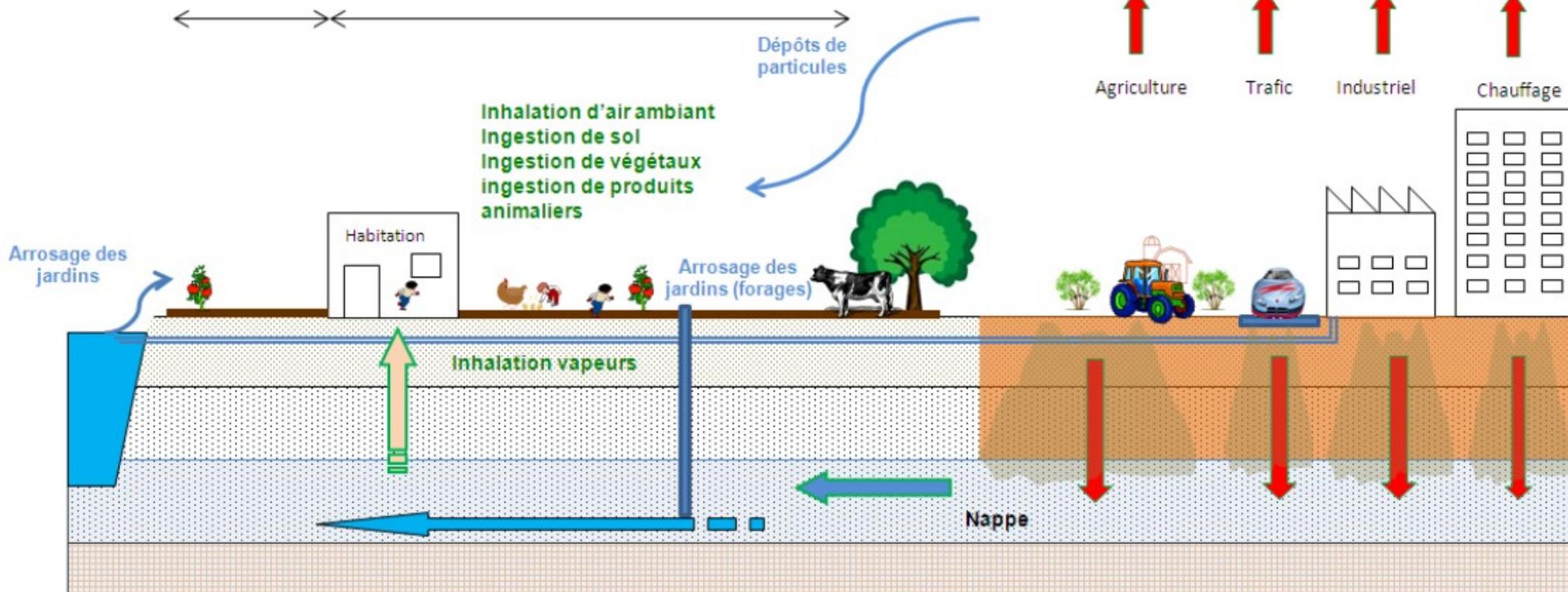
Jardins privés
(arrosage pompage
eaux superficielles)

Habitations
(avec jardins potagers et élevages)

Sources d'émission retenues

Emissions de gaz et de particules (métaux, HAP, dioxines)

↑ ↑ ↑ ↑
 Agriculture Trafic Industriel Chauffage



Transfert de vapeurs de composés organiques via les sols ou la nappe



Transfert de composés vers la nappe



Migration via les eaux souterraines



Transferts de composés via l'envol de poussières



Canalisations rejets industriels après traitement



Sens d'écoulement de la nappe

Jardin potager

Sols potentiellement impactés par les différentes activités (métaux, dioxines, pesticides, HCT, HAP, CAV, COHV) et les pollutions historiques

XXXXXX Voies d'exposition

Eaux souterraines potentiellement impactées par des composés organiques volatils ou minéraux

Forages privés

Etude de zone Sud Grenoblois

Résultats de l'IEM (rapport provisoire)

Milieu	Composés	Compatibilité avec les usages constatés
Air ambiant extérieur	dioxines ; PCB ; ozone ; SO2 ; métaux ; COV sauf 1 ; aldéhydes sauf 1	certaine
	PM 10 ; 1,2 dichloroéthane ; acétaldéhyde	nécessite réflexion + approfondie
	NOx et PM 2.5 > valeur réglementaire	non
Air ambiant intérieur	COV ; composé aromatiques ; chlorobenzènes ; hydrocarbures totaux	certaine
Sols	PCB-NDL (dégradation du milieu avérée) : adultes ; métaux : enfants	certaine
	dioxines (dégradation du milieu avérée sur 2 zones) enfants/jardins et adultes ; PCB-NDL enfants ; plomb (adultes)	nécessite réflexion + approfondie
Végétaux auto-produits	dioxines; PCB ; métaux	certaine

Etude de zone Sud Grenoblois

Résultats de l'IEM (rapport provisoire)

Emetteurs potentiels :

- **NOx et poussières** : trafic routier
- **Dioxines (dégradation du milieu)** : émetteurs historiques, origines diffuses (combustion, amendement), ré-
envol de poussières
- PCB-DL et **PCB-NDL** : ré-envol de poussières
- **Acétaldéhydes** : chauffage et trafic routier ; en hiver, chauffage pour les particules.

Recommandations (en cours de discussion) :

- **Dioxines** et PCB-DL et **PCB-NDL** : approfondissement de la réflexion sur les 2 zones concernées, recommandations sanitaires (vis-à-vis des sols, des ré-envols de poussières) et communication
- Actions **NOx et poussières** : poursuite des mesures de gestion en cours d'application dans l'agglomération grenobloise, lien avec le PPA3 en cours de révision
- COV : intégrer l'**acétaldéhyde** au suivi
- Métaux : plomb et mercure : RAS
- **Décision Janvier 2021 de faire une expertise avec l'INERIS sur l'IEM et les suites à donner (plan de gestion).**

Etude de zone Pays Roussillonnais

- **Réalisation de l'IEM** de février 2020 à octobre 2020
- **COFIL du 27/10/20** : présentation des résultats par Burgeap, recommandations et suites à donner
- **Voies d'exposition retenues** :

VOIES D'EXPOSITION	Adultes et enfants résidents, travailleurs	RAISON DE LA SELECTION
Inhalation de polluant sous forme gazeuse	Oui	Bilan de la qualité de l'air ambiant
Inhalation de polluant adsorbé sur les poussières du sol	Oui	Présence d'anomalies dans les sols de surface non recouverts
Ingestion directe de sol et/ou de poussières	Oui	Présence d'anomalies dans les sols de surface non recouverts
Ingestion d'aliments d'origine végétale cultivés	Oui	Présence de jardins potagers et zones de culture Irrigation et arrosage par des puits privés Bilan de la qualité des végétaux

Etude de zone Pays Roussillonnais : résultats de l'IEM

Milieu	Composés	Résultats
Air ambiant extérieur	PM 10	OK, aucun dépassement
	PM 2.5	dépassements de l'objectif de qualité mais amélioration globale
	2 COV : 1,3 butadiène et 1,2 dichloroéthane	valeurs localement atypiques et élevées
	dioxines et furanes	dépassement valeur repère statistique
	NO ₂	dépassements de l'objectif de qualité mais amélioration globale
	Chrome VI	anomalies - très faibles concentrations et fortes incertitudes analytiques
Sols	Autres métaux, hydrocarbures totaux	OK
	PCB-DL	anomalies ponctuelles localisées sur 3 points. Ailleurs OK
	dioxines et furanes	
	métaux (arsenic, nickel, plomb (enfants))	4 zones avec anomalies. Ailleurs OK
Végétaux auto-produits (légumes-fruits et végétaux persistants)	Dioxines et furanes ; PCB-DL	Absence d'anomalies sur les plantes potagères. Dépassement du seuil d'intervention sur les céréales et végétaux persistants sur plusieurs points
	cobalt, nickel, plomb, manganèse	plomb sur 2 points
	arsenic	niveau de risque potentiellement inacceptable

Etude de zone Pays Roussillonnais : résultats de l'IEM

Recommandations et propositions :

- **Qualité de l'air**

- Suivi dans le temps de certains composés spécifiques à la zone (COV, dioxines)
- Actions nécessaires pour respecter la valeur réglementaire en NOx

- **Qualité des sols**

- Absence de dégradation globale de la qualité des sols
- 4 zones particulières identifiées avec des recommandations spécifiques → suite donnée : réunion de travail le 20/11/20 à Salaise/Sanne et propositions de mesures de gestion.

- **Qualité des végétaux :**

- Potager à Sablons : investigations complémentaires (plomb, arsenic, nickel)
- Plomb dans les céréales: investigations complémentaires et enquête sur les modes de commercialisation
- PCB-DL dans les céréales et végétaux persistants: enquête sur la ou les sources de contamination
- Arsenic, nickel: évaluation plus poussée (recherches de données, valeur de fond, EQRS)

Conclusions sur les études de zone

Finaliser les 2 IEM et le plan de gestion associé

Définir la communication la plus adaptée : Réunion ? Document de synthèse pédagogique ?

Retours d'expérience sur ces études de zone :

Une méthodologie nationale mais ce sont des études longues et chères
Elles permettent de conclure sur la compatibilité usages avérés / milieux

Un plus inestimable : l'implication les acteurs locaux

Mais des attentes individuelles : or ce n'est pas une étude concernant des cas spécifiques.

Communication tout au long de l'étude : effort de pédagogie nécessaire

Comprendre et accepter les limites d'une telle étude et interpréter les résultats.

Echanges et conclusion

- Synthèse par le directeur adjoint de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, M. Yannick Mathieu.
- Conclusion par Monsieur le préfet de l'Isère, M. Lionel BEFFRE

Merci pour votre attention